

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
ET DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément à l'article 190 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, que le Décret 977-2026 daté du 25 juin 2026 a été publié le 8 juillet 2026 dans le numéro 27 de la Gazette officielle du Québec aux pages 3959 et 3960, aux fins de redresser les limites territoriales de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et de la municipalité de Sainte-Croix selon la description officielle apparaissant à l'annexe A dudit décret.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 10^e jour du mois de juillet 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 10^e jour du mois de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juillet 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier